

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte contesté enquête au fond

BRIGITTE CIMON

DEMANDE

**c.
CISSS DE LA CÔTE-NORD
Dr DANNY DREIGE**

DÉFENSE

**et
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE
PROTECTION MÉDICALE**

MISE EN CAUSE

Division civile

Salle n° 3.39

Le 21 octobre 2020

PRÉSIDENT : L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s. JT 1706

ENREGISTREMENT

DÉBUT 12 h 30
FIN 12 h 47

DEMANDE / BRIGITTE CIMON
 PRÉSENT ABSENT

Me Jean-Sébastien D'Amours
Tremblay Bois Mignault Lemay
jsdamours@tremblaybois.ca

DÉFENSE / CISSS CÔTE-NORD
 PRÉSENTE ABSENT

Me Chantal Lavallée
Cain Lamarre
chantal.lavallee@cainlamarre.ca

DÉFENSE / Dr DANNY DREIGE
 PRÉSENT ABSENT

Me Nicolas Moisan
McCarthy Tétraut
jnmoisan@mccarthy.ca

MISE EN CAUSE /
ASSOCIATION CANADIENNE
DE PROTECTION MÉDICALE
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Valérie Lemaire
Langlois avocats
valerie.lemaire@langlois.ca

NATURE DE LA CAUSE Gestion

GREFFIÈRE Camille St-Onge, TS 1323

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

12 h 30

Demande appelée et identifications des avocats.

12 h 31

Le Tribunal demande aux avocats quels sont les développements survenus dans le dossier depuis la dernière conférence de gestion.

12 h 32

Me D'Amours informe la Cour que tous les interrogatoires avaient été fixés au mois septembre, mais qu'ils n'ont pu être tenus considérant l'interdiction de déplacement entre régions en raison de la pandémie actuelle.

Les avocats ont déterminé que quatre interrogatoires pouvaient se tenir à distance, soit celui du Dr Dubé, d'une responsable de l'hôpital pour les employés, du Dr Patrick Dolcé ainsi que du représentant de l'ACPM et ont convenu qu'ils avaient jusqu'au 30 novembre pour se communiquer les documents préalables à la tenue de ces interrogatoires prévue pour se tenir au plus tard le 29 janvier 2021.

12 h 36

Me Lavallée confirme que quatre personnes sur douze pourront être interrogées à distance, le nombre de documents étant trop important pour tenir les autres interrogatoires de cette façon.

12 h 40

Le Tribunal propose aux avocats d'identifier un correspondant commun qui pourrait être présent et en possession des documents à Baie-Comeau.

12 h 41

Me Lavallée indique ne pas être à l'aise de procéder ainsi.

12 h 42

Le Tribunal soulève la possibilité de tenir des interrogatoires par écrit.

12 h 44

Les avocats confirment qu'il n'y a pas d'incident à ce stade-ci.

12 h 47


Me D'Amours indique que le délai d'inscription, compte tenu de la suspension des délais, expire le 29 décembre 2020.

Le Tribunal **FIXE** une conférence téléphonique au **21 décembre 2020 à 9 h 30**, les parties devront s'y joindre en composant le **1-855-878-4577 1273637#** afin de faire le point sur le cheminement du dossier et prolonger le délai d'inscription pour instruction et jugement.


BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

12 h 47

Fin de l'audience.


Camille St-Onge, greffière-audicière